Des mosquées pour quoi faire ?

23/08/2008 à 23h06

[Ce recueil d'arguments est repris d'un PDF des sites Coranix et cie. Nous souhaitons l'étoffer. Les commentaires ou les compléments les plus pertinents seront ajoutés à ce post]

Tous les jours naissent des projets de mosquées. Tournon-sur-Rhône (enterré grâce à l'action de plusieurs sites), Créteil, avec son million d'euros donnés illégalement par la municipalité, Cannes-la Bocca, Belfort – vivement contestée, Paris, Asnières, Strasbourg, Marseille…

Pourquoi nos élus s'activent-ils ainsi à l'édification de mosquées ? Pour s'attirer bien sûr la bienveillance des musulmans et si possible leurs votes ? Mécontenter 90% de gens pour en favoriser 10%… ? ***[complément demandé]***

Reste la question fondamentale : pourquoi les musulmans désirent-ils tant construire des mosquées alors que la religion islamique sunnite *(85% des musulmans dans le monde et 100% des musulmans en France)* n'a pas de "clergé" comme c'est le cas pour les catholiques **(**il existe bien les imams cooptés par une assemblée de croyants ou autoproclamés tels – on n'est jamais si bien servi que par soi-même – mais ils ne représentent rien sinon eux-mêmes.)

Est-ce pour disposer d'un endroit pour prier ? Certes non. Là encore l'imposture pointe son nez. Le mot « prière » n'a pas d'équivalent dans la religion islamique. Les mots « prière » et « lieu de prière » sont des armes très efficaces de la dialectique islamique pour abuser et berner les occidentaux. Le musulman ne va pas à la mosquée pour prier (au sens chrétien du terme) mais pour manifester par des postures et des paroles la soumission à son dieu.

La mosquée est essentiellement un lieu de rassemblement de la "oumma" pour montrer sa force, ce qui n'est pas tant un acte

cultuel qu’un acte politique. Il n’y a aucune nécessité à construire des lieux de culte pour les musulmans qui peuvent “dialoguer” directement avec leur dieu sans avoir recours à un intermédiaire humain.

*« **Dans l’islam, l’absence de liturgie**, de cérémonies cultuelles et donc de clergé pour diriger le service divin rend [l’existence d’une mosquée] non obligatoire. En effet, les musulmans ont des obligations de prières quotidiennes, mais pas dans un lieu précis, ils peuvent pratiquer leur religion n’importe où, dans une salle quelconque ou même en plein air. Le monothéisme intransigeant qu’est l’islam exclut tout intermédiaire entre l’homme et son Dieu. L’imam est celui qui dirige la prière communautaire, il ne reçoit aucun sacrement pour cela, et, une fois désigné, n’en donne pas davantage (…). La mosquée peut cependant être utilisée à d’autres fins comme l’appel des fidèles à la prière par les minarets, ou comme lieu de réunions politico-religieuses servant à chauffer les foules et à partir desquelles peuvent être lancés des fatwas, des appels à la guerre sainte, etc. »*